

PROCÈS-VERBAL 3 octobre 2016

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix, tenue le 3 octobre 2016 à 20 heures et à laquelle sont présentes mesdames les conseillères, Myriam Cabana, Krystelle Dagenais, Nicole Mercier-Danis, Joëlle Laframboise et monsieur le conseiller Jean-Paul Rouleau, formant quorum, sous la présidence de monsieur le maire Daniel Bock;

Absente: Florence Colinet;

Chantal Delisle, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

Lecture et adoption de l'ordre du jour **2016-10#01**

Il est proposé par Krystelle Dagenais
Et résolu,

Que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé, avec ajouts;

Adoptée à l'unanimité.

Adoption du procès-verbal du 6 septembre 2016 **2016-10#02**

Il est proposé par Nicole Mercier-Danis
Et résolu,

Que le procès-verbal du 6 septembre 2016 soit accepté tel que rédigé;

Adoptée à l'unanimité.

Adoption des comptes **2016-10#03**

Il est proposé par Myriam Cabana
Et résolu,

Que les prélèvements automatiques (27 979,08\$) et les chèques numéros 8959 à 8991 (77 683,36\$) du mois de septembre, soient approuvés, certains annulés;

Adoptée à l'unanimité.

Questions du public

Madame Ginette Cardinal demande si elle peut élargir deux ponceaux situés dans le rang Ste-Augustine et elle mentionne que les travaux s'effectueraient sous peu. A la question, à quel moment, elle répond « comme là ». Sa demande est acceptée à la condition de ne pas effectuer des travaux d'excavation dans le chemin public, et que les travaux soient faits sous la supervision de Mario Legault, directeur des travaux publics (DTP), selon les règles de l'art.

Adoption du Règlement No 1011 **Politique de gestion contractuelle - Délégation à la directrice générale du pouvoir de former des comités de sélection** **2016-10#04**

ATTENDU que la municipalité a adopté sa politique de gestion contractuelle le 7 mars 2011;

ATTENDU que tous les membres du conseil, sans exception, ont préalablement reçu, conformément à la loi, une copie du règlement au moins 2 jours juridiques avant la tenue de la séance;

ATTENDU que tous les membres du conseil présents s'en étaient déclarés satisfaits;

ATTENDU qu'un avis de motion a dûment été donné à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 6 septembre 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Krystelle Dagenais
Et résolu,

QUE tous les membres du conseil reconnaissent avoir préalablement reçu une copie du **Règlement numéro 1011**, l'avoir lue et renoncent à sa lecture;

QUE le conseil de la municipalité décrète ce qui suit :

QUE le Règlement portant le **numéro 1011** déléguant à la directrice générale le pouvoir de former des comités de sélection (en référence à sa politique de gestion contractuelle) soit et est adopté pour statuer et décréter ce qui suit, à savoir :-

RÈGLEMENT No 1011

DÉLÉGUANT À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE LE POUVOIR DE FORMER DES COMITÉS DE SÉLECTION (en référence à la politique de gestion contractuelle)

ATTENDU que la Municipalité est appelée, de temps à autre, à adjuger un contrat relatif à la fourniture de services professionnels et suivant l'évaluation des offres;

ATTENDU que l'article 936.0.1.1 du Code municipal du Québec, prévoit la création, dans les cas où cet article s'applique, d'un comité de sélection et prévoit que la formation de ce comité peut être déléguée à tout fonctionnaire ou employé de la Municipalité;

ATTENDU que le conseil désire que soit ainsi délégué ce pouvoir à la directrice générale;

ATTENDU que la politique vise à assurer le plus de transparence, un maximum de confidentialité et une meilleure gestion des contrats au sein de la Communauté;

ATTENDU que la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix a adopté une politique de gestion contractuelle le 7 mars 2011;

ATTENDU que pour garantir l'atteinte de ces objectifs, la Loi permet de déléguer, par règlement, à tout fonctionnaire, le pouvoir de former tout comité de sélection nécessaire pour étudier les soumissions reçues et faire les recommandations qui s'imposent;

ATTENDU que la Loi permet également au conseil de fixer les conditions et modalités d'exercice du pouvoir délégué;

ATTENDU qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été préalablement donné conformément à la Loi, lors de la séance ordinaire du 6 septembre 2016;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Krystelle Dagenais
Et résolu,

QUE le présent Règlement ordonne et statue ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le conseil délègue à la directrice générale général le pouvoir de former tout comité de sélection prévu à l'article 936.0.1.1 du Code municipal du Québec, pour étudier les soumissions reçues et faire les recommandations qui s'imposent et ce, dans tous les cas où un tel comité est prescrit par la Loi.

ARTICLE 3

Ce comité doit être formé de trois personnes qui ne sont pas des membres du conseil municipal, pour tout contrat visé par l'article 936.0.1.1 du Code municipal du Québec qui ne nécessite pas l'adjudication après une demande de soumission publique publiée dans un système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement.

ARTICLE 4

Dans les cas où le contrat visé par l'article 3 doit être adjudgé après une demande de soumission publique publiée dans un système électronique d'appel d'offres approuvé par le Gouvernement, ce comité doit être formé de trois personnes qui ne sont pas des membres du conseil municipal, composé de deux personnes résidant sur le territoire et d'un professionnel du même type que ceux visés par la procédure d'appel d'offres.

ARTICLE 5 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi et abroge tout autre règlement antérieur incompatible avec ses dispositions;

Adoptée à l'unanimité.

Réparation des micros ou leur remplacement Salle communautaire 2016-10#05

ATTENDU que les micros de la salle communautaire sont défectueux;

Il est proposé par Myriam Cabana
Et résolu,

De faire réparer les micros ou si nécessaire, de les remplacer;

Adoptée à l'unanimité.

Aide financière pour la préparation des plans et devis (PIIRL) 2016-10#06

ATTENDU que le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports accorde à la municipalité une aide.....

financière maximale de 6 005\$ pour le projet des plans et devis (montée Aubin et rang Sainte-Madeleine);

ATTENDU que le ministère nous a fait parvenir une entente établissant les conditions entourant cette contribution financière, notamment en matière de modalités de versements et d'obligations des parties;

Il est proposé par Joëlle Laframboise
Et résolu,

D'autoriser le maire à signer cette entente en deux exemplaires;

Adoptée à l'unanimité.

Appui à Montebello
Demande d'adhésion
entente téléphonie IP
MRC de Papineau
2016-10#07

ATTENDU que la municipalité a adhéré à l'entente intermunicipale concernant la téléphonie IP régionale de la MRC de Papineau le 9 août 2012;

ATTENDU que la municipalité de Montebello désire adhérer à cette entente et que pour ce faire, elle a besoin de l'appui des municipalités membre;

Il est proposé par Joëlle Laframboise
Et résolu,

De donner notre appui à la municipalité de Montebello, à la condition expresse qu'elle défraie les coûts initiaux payés par les municipalités déjà parties à l'entente;

Adoptée à l'unanimité.

Achat de sel à déglacer
2016-10#08

ATTENDU que nous avons besoin de sel à déglacer;

ATTENDU que nous avons eu deux soumissions, soit celle de Sel Warwick et de Sel du Nord;

ATTENDU que la plus basse est celle de Sel du Nord, au montant de 91,00\$ la tonne métrique, taxe en sus, livraison comprise;

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau
Et résolu,

De faire l'acquisition du sel à déglacer auprès de Sel du Nord;

Adoptée à l'unanimité.

Guignolée
Conseil de fabrique
2016-10#09

ATTENDU que la Guignolée organisée par la Banque alimentaire de la Petite-Nation se tiendra le 3 décembre 2016;

ATTENDU que la Fabrique sollicite de la municipalité, une participation des pompiers disponibles et des camions, ainsi que la salle du Conseil pour servir de point de ralliement, avant le dépôt au local de la Banque alimentaire;

Il est proposé par Nicole Mercier-Danis
Et résolu,

D'accorder la gratuité de la petite salle, ainsi que la collaboration des pompiers disponibles et la dépense d'essence requise pour leur part de participation.

Adoptée à l'unanimité.

**TECQ – programmation
des travaux**
2016-10#10

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par Joëlle Laframboise
Et résolu,

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adoptée à l'unanimité.

Formation APSAM
2016-10#11

ATTENDU que la CSST suggère que nos travailleurs de voirie suivent une formation de signalisation – excavation – travaux en hauteur, etc.;

ATTENDU que l'APSAM, association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, offre cette formation « Travaux publics et de construction » à Lac-Simon, les 14-15-16 et 17 novembre 2016;

ATTENDU que l'APSAM est un organisme reconnu par la CSST pour offrir cette formation;

ATTENDU que le coût de cette formation de 4 jours (30 heures) est de 402\$ par employé;

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau
Et résolu,

Que Mario Legault, DTP et Mario Charron, son assistant, puissent assister à cette formation;

Que la municipalité en défraie le coût, ainsi que leurs dépenses y afférentes;

Adoptée à l'unanimité.

Formation CFTR
2016-10#12

ATTENDU que la Société de l'assurance automobile a publié récemment la version finale du Règlement sur les normes de sécurité qui entrera en vigueur le 20 novembre 2016;

ATTENDU qu'une formation s'impose pour nos conducteurs et responsables afin qu'ils puissent être au courant de ces changements législatifs et des modalités d'application;

ATTENDU que le CFTR, centre de formation reconnu par le ministère de l'Éducation offre cette formation intitulée « La ronde sécurité »;

ATTENDU que le coût est de 472\$ pour une formation d'une durée de 4 heures, à un groupe de 10 personnes minimum, plus des frais de 5\$ par candidat pour le matériel didactique et des frais de déplacements d'environ 161,73\$, soit un coût d'environ 50\$ par personne;

ATTENDU qu'il était difficile d'obtenir un jour de la semaine avant le 20 novembre;

ATTENDU qu'il a été proposé que la formation ait lieu ce samedi 1^{er} octobre 2016;

ATTENDU que Mario Legault, DTP et Mario Charron, son assistant, ont assisté à cette formation;

Il est proposé par Myriam Cabana
Et résolu,

D'entériner cette dépense;

Que la municipalité en défraie le coût, ainsi que les dépenses y afférentes;

Adoptée à l'unanimité.

Mandater un ingénieur
Subventions
2016-10#13

ATTENDU que les subventions de TECQ et PIIRRL requièrent la préparation de plans et devis, d'appels d'offres et de rapports;

ATTENDU que pour effectuer les travaux, il est nécessaire que ces plans et devis soient préparés par un ingénieur;

ATTENDU qu'il sera nécessaire d'aller en appels d'offres pour l'octroi des contrats;

ATTENDU que l'ingénieure de la MRC est actuellement dans l'impossibilité de prendre le mandat pour notre dossier TECQ 2014-2018;

Il est proposé par Krystelle Dagenais
Et résolu,

Que la municipalité mandate un ingénieur pour le dossier du TECQ et s'il y a lieu, pour poursuivre celui du PIIRRL;

Adoptée à l'unanimité.

Appui à Mario Legault, promoteur
Festival de la patate de la Paix
Demandes de subventions
2016-10#14

ATTENDU que Mario Legault, promoteur du festival, aurait l'occasion de demander des subventions pour le festival et pour d'acquisition d'infrastructures;

Il est proposé par Nicole Mercier-Danis
Et résolu,

Que la municipalité appuie Mario Legault dans ses démarches de subventions;

Adoptée à l'unanimité.

Rapport de la responsable de la
bibliothèque et du centre communautaire

Dépôt au conseil par Yves Lauzon
du Programme de santé spécifique aux établissements émis par
le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais

Rapport du maire et
des conseiller(ères)

Demandes de Suzon Côté
2016-10#15

En l'absence de Suzon Côté, responsable de la bibliothèque, Myriam Cabana mentionne que cette dernière lui a demandé d'adresser au conseil les réclames suivantes, savoir :-

- 1) un supplément de 12\$ l'heure pour laver les fenêtres de l'école;
- 2) qu'elle puisse assister à la formation offerte par le Réseau BIBLIO de l'Outaouais pour la réparation des volumes de la bibliothèque et que ses frais de déplacements et son lunch lui soient remboursés;

Il est proposé par Myriam Cabana
Et résolu,

D'acquiescer aux deux demandes de Suzon Côté et de défrayer les coûts s'y rapportant;

Adoptée à l'unanimité.

Embauche d'un pompier
Ludovic Larouche
2016-10#16

ATTENDU la recommandation de Yves Lauzon;

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau
Et résolu,

QUE Ludovic Larouche soit embauché à titre de pompier volontaire, mais que sa formation soit défrayée à parts égales entre la municipalité et Saint-André-Avellin;

Adoptée à l'unanimité.

Divers et correspondance diverse

Questions du public

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
2016-10#17

Il est proposé par Krystelle Dagenais
Et résolu,

Que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

Daniel Bock, maire

Chantal Delisle, secrétaire-trésorière
et directrice générale